

*Direction générale de la mer
et des transports*

**Décision du 9 juin 2005
portant délégation de signature**
NOR : *EQUT0510195S*

Le président de Réseau ferré de France,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 12 juillet 2002 portant nomination du président de Réseau ferré de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 9 juillet 2002 par laquelle ledit conseil a délégué une partie de ses pouvoirs à son Président, et a défini les principes de délégation de compétences du président à certains responsables de l'établissement ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 9 mars 2000 modifiée arrêtant la structure générale de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 25 mars 2004 portant organisation de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 9 juin 2005 portant nomination de M. Lagleize (Pierre), chef du service des projets d'investissement pour la région Midi-Pyrénées,

Décide :

Délégation est donnée à M. Lagleize (Pierre), chef du service des projets d'investissement pour la région Midi-Pyrénées, pour signer, au nom de Réseau ferré de France, à l'occasion de la réunion, les 16 et 17 juin 2005 à Saragosse du colloque de clôture de PIRENE II, la convention de collaboration pour la gestion du projet PIRENE III « Nécessités d'interconnexion des régions du sud-ouest européen et d'optimisation du réseau d'infrastructures par l'approche multimodale » avec les partenaires suivants :

El Gobierno de Aragon.

Le conseil régional Midi-Pyrénées.

La direction régionale de l'équipement de Midi-Pyrénées.

Le conseil régional d'Aquitaine.

La direction régionale de l'équipement d'Aquitaine.

Le conseil régional du Limousin.

La Comissão de Coordenação da Região Alentejo.

La Consejería de Obras Publicas de la Junta de Comunidades de Castilla-la-Mancha.

La Consejería de Vivienda, Urbanismo y Transportes de la Junta de Extremadura.

La Conselleria de Obras Publicas, Urbanismo y Transportes de la Generalitat Valenciana.

L'association eurosud transport Atlantique Méditerranée.

La Fundacion Transpireneica.

J.-P. Duport